

Dossier



ESS & ÉDUCATION



Depuis 10 ans, l'OCDE rapporte une aggravation des inégalités scolaires, en France, dans son classement issu des données Pisa...



[Lire la suite](#)



Comment assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et favoriser l'émancipation de chacun et la résorption des inégalités sociales ? Alors que le système éducatif français peine à répondre aux grands enjeux de l'école, les acteurs de l'ESS, très présents dans le secteur de l'éducation, agissent pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge et aident chacun à s'orienter et devenir pleinement citoyen.

Un dossier pour répondre aux



SOMMAIRE

DÉCRYPTAGE

De quoi parle-t-on ? 4

ENJEUX

10 défis pour l'éducation d'aujourd'hui 7

ENJEUX

Les inégalités scolaires s'aggravent 13

CONTEXTE LÉGISLATIF

Éclairages sur les politiques publiques d'éducation 18

FOCUS ESS

Les associations et fondations engagées pour l'éducation pour tous 26

INTERVIEW

La Fondation de France s'engage pour la culture, la réussite éducative et la parentalité 29

INITIATIVES ESS

20 projets pour changer l'éducation 32

ÉCOSYSTÈME

Tour d'horizon des acteurs de l'éducation 39

Ressources pour aller plus loin 49

Cibles de l'objectif de développement durable n°4 50



**Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/dossiers**

Ce dossier a été réalisé par l'Avise avec le soutien du Fonds social européen, de la Banque des Territoires et du Haut-Commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale // Directrice de la publication : Cécile Leclair
Rédaction : Pauline Bian-Gazeau // Secrétariat de rédaction : Léa Volle // Conception graphique : Yann Collin
Maquettage : Pauline Bian-Gazeau // Avise – Publication : Septembre 2019.

DÉCRYPTAGE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

➤ Éducation, instruction, émancipation... Au fil des siècles, l'appréhension de ces concepts, tous liés à la socialisation des individus et à la vie en société, a évolué et s'est précisée. Repères.

Éduquer, instruire, émanciper ?

Le concept d'éducation, issu du latin *educatio* du verbe *ducere* (conduire, guider), s'entend, selon E. Durkheim, comme un **processus de socialisation** des individus¹ à travers la famille, l'école, les médias...

L'**instruction** se comprend, le plus souvent, comme la transmission de savoirs et de connaissances à travers l'enseignement et en premier lieu l'école. Le **système éducatif** est ainsi la façon dont une société conserve et transmet son existence collective aux nouvelles générations.

Au-delà des murs de l'école, d'**autres formes d'apprentissage** sont essentielles pour permettre l'**émancipation** des individus et leur participation à la vie en société. Dans son rapport *L'Éducation : un trésor est caché dedans*², l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) estime que l'éducation doit s'organiser autour de quatre apprentissages fondamentaux qui, **tout au long de la vie**, seront pour chaque individu les piliers de son éducation :

- apprendre à connaître
- apprendre à faire
- apprendre à vivre ensemble
- apprendre à être

1. Emile Durkheim, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, 1922.

2. *L'éducation : un trésor est caché dedans*, rapport Unesco, 1999 : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000115930>

L'émancipation est aussi centrale dans les **démarches d'éducation populaire**. Si cette notion est difficile à définir, car ce mouvement réunit une diversité d'acteurs aux sensibilités différentes, les uns et les autres se rejoignent autour d'un même principe : s'engager pour diffuser la connaissance au plus grand nombre, afin que chacun puisse s'épanouir et agir dans la société. Activités périscolaires, éducation permanente et formation tout au long de la vie, action culturelle, engagement des jeunes et des adultes dans la cité... sont autant de champs d'intervention des acteurs se reconnaissant de l'éducation populaire et de nombreuses autres associations de jeunesse.

L'accès à l'éducation, un droit universel

L'ÉDUCATION, CLÉ ESSENTIELLE DE LA CITOYENNETÉ MONDIALE

Depuis sa création en 1945, l'Unesco considère l'accès à l'éducation comme un droit universel et l'une des clés essentielles de la citoyenneté mondiale tandis que l'Organisation des Nations unies (ONU) intègre, depuis 2015, un objectif dédié à l'éducation au sein de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.



ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Source : Objectif n°4 de développement durable poursuivi par l'ONU

Si des progrès majeurs ont été accomplis, plus de 265 millions d'enfants dans le monde ne sont toujours pas scolarisés et 22% d'entre eux sont en âge de fréquenter l'école primaire. Quant au niveau d'apprentissage, ce sont 617 millions de jeunes qui manquent de compétences de base en mathématiques et en alphabétisation.

Pour l'Unesco, ces chiffres encore conséquents s'expliquent par le manque d'enseignants correctement formés, les mauvaises conditions scolaires et les problèmes d'équité liés aux opportunités offertes aux enfants de territoires ruraux.



Pour aller plus loin, voir p. 48

Découvrez les 10 cibles de l'objectif de développement durable n°4 – concernant l'éducation - du programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations unies.

EN FRANCE, UN SYSTÈME ÉDUCATIF FONDÉ SUR DE GRANDS PRINCIPES

En France, **l'éducation est l'un des piliers fondateurs de la République**. Héritage historique, notre système éducatif se fonde sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 sous la IV^{ème} République mais aussi des Constitutions de 1946 et 1958.



L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC OBLIGATOIRE GRATUIT ET LAÏQUE À TOUS LES DEGRÉS EST UN DEVOIR DE L'ÉTAT

Source : Extrait du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,
repris par la Constitution du 4 octobre 1958.

Ces grands principes fondateurs sont notamment consacrés dans les lois « Ferry » du 16 juin 1881 et du 28 mars 1882. Il s'agit de :

- **La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement** comme manifestation de la liberté d'expression ;
- **La gratuité de l'enseignement** dispensé dans les écoles et les établissements publics ;
- **La neutralité philosophique et politique** s'impose aux enseignants et aux élèves ;
- **Le principe de laïcité** en matière religieuse est au fondement du système éducatif ;
- **L'instruction primaire obligatoire**, qui vise les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus (depuis les lois de 1959 et 2019, notamment, cette instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus).

ENJEUX

10 DÉFIS POUR L'ÉDUCATION D'AUJOURD'HUI

- Quels sont les défis à relever pour les établissements scolaires et les équipes éducatives ? Quelles sont les problématiques auxquelles les partenaires associatifs peuvent chercher à répondre en complément du système scolaire, à l'école ou hors les murs ?

1. Inégalités sociales à l'école

//
**20% DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE SERAIT IMPUTABLE
AU MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE**
//

L'enquête PISA 2015³ confirme le haut niveau des inégalités sociales au sein de l'école française. La corrélation des performances avec le milieu socio-économique est de 20% en France, contre 13% en moyenne dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'origine socio-économique conditionne la réussite scolaire à plus de 20% dans seulement 7 pays des 65 du classement PISA.

3. Rapport PISA, OCDE, 2015 : www.oecd.org/pisa/pisa-2015-results-in-focus-FR.pdf

2. Inégalités migratoires à l'école

**62 POINTS D'ÉCART DE PERFORMANCE EN SCIENCES
ENTRE LES ÉLÈVES NON IMMIGRÉS ET CEUX ISSUS DE L'IMMIGRATION**

Selon l'enquête PISA 2015, l'écart de performance en sciences entre les élèves non immigrés et les élèves issus de l'immigration en France dépasse l'écart moyen de l'ensemble des pays de l'OCDE. Le score des élèves issus de l'immigration est inférieur de 62 points à celui des élèves non immigrés (dont le score moyen est de 500 points). La moyenne dans l'OCDE est de 43 points.

3. Égalité filles – garçons

41,3% DES ÉLÈVES DE TERMINALES SCIENTIFIQUES SONT DES FILLES

D'après le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la proportion de bachelières dans une génération s'élève à 83,9%, celle des bacheliers à 73,9%, soit un écart de 10 points en faveur des filles. Les filles redoublent moins et leur taux de réussite au diplôme national du brevet et au baccalauréat est plus élevé. Pour autant, elles sont moins nombreuses en proportion à s'orienter vers les filières scientifiques. En 2016, 41,3% des élèves en terminale scientifique sont des filles (en 1994, elles représentaient 33% d'entre eux).

4. Décrochage scolaire

98 000 JEUNES SORTENT DE FORMATION INITIALE SANS DIPLÔME

D'après le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, si le nombre de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme reste important en 2017, il baisse de manière continue : il est passé de 140 000 en 2010, soit 12,6% d'une génération, à 98 000 en 2016. D'après l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation (Injep), la majorité des jeunes en rupture scolaire en attribuent la cause à l'attrait de la vie active et à leurs grandes difficultés scolaires.

5. Handicap : une école inclusive ?

340 000 ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISÉS

À la rentrée 2018, plus de 340 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale. C'est 20 000 élèves de plus qu'en 2017 et cette croissance est constante depuis de nombreuses années.

Sans remettre en question ces chiffres, l'Unapei, qui regroupe plus de 55 000 familles ayant un enfant porteur d'un handicap mental, rappelle les limites des dispositifs existants dans une lettre ouverte adressée aux députés et sénateurs⁴ : des élèves sont maintenus dans des dispositifs inadaptés, les listes d'attentes dans l'enseignement spécialisé s'allongent et de nombreux élèves ne bénéficient pas de l'accompagnement d'une auxiliaire de vie scolaire.

4. Lettre ouverte, Unapei - Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, 2018 : www.unapei.org/article/rentree-de-classes-lettre-ouverte-aux-deputes-et-senateurs

6. Lutte contre l'illettrisme

//
7% DE FRANÇAIS SONT EN SITUATION D'ILLETTRISME
//

D'après l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLI), 7% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme en 2011. Cela représente 2,5 millions de personnes en métropole contre 3,1 millions en 2004. La moitié de ces personnes vivent en milieu rural.

7. Vivre ensemble et citoyenneté

//
**SEULEMENT 20% DES JEUNES
CONNAÎSSENT LEUR RÔLE EN TANT QUE CITOYEN**
//

D'après le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), la France est le pays européen qui propose l'enseignement spécifique le plus long sur les enjeux du vivre ensemble et de la citoyenneté, avec douze années de cours dédiés à l'éducation civique. Toutefois, cet enseignement ne suffit pas. Les jeunes Français (entre 18 et 24 ans) sont seulement 20% à considérer qu'ils connaissent leur rôle en tant que citoyens.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Découvrez le dossier sur l'éducation à la citoyenneté du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) sur www.cnesco.fr/fr/dossier-citoyennete

8. Transmission des valeurs de solidarité, de coopération et de respect : le rôle de l'ESS

//
13 000 ÉLÈVES ENGAGÉS DE LA MATERNELLE AU LYCÉE
LORS DE LA SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'ÉCOLE
//

La transmission de ces valeurs passe notamment par la sensibilisation des élèves à l'Économie sociale et solidaire (ESS). Dans le *Manifeste pour l'Éducation à l'ESS*, les associations membre de l'Économie sociale partenaire de l'école de la République (l'ESPER) rappellent l'importance de découvrir l'entrepreneuriat collectif dès l'école et de faire vivre, en classe, les valeurs de l'ESS : la citoyenneté, la coopération, la démocratie, la solidarité...

9. Évolution des méthodes pédagogiques

//
157 NOUVELLES ÉCOLES INDÉPENDANTES
ONT OUVERT LEURS PORTES À LA RENTRÉE 2018
//

L'annuaire des écoles libres recense aujourd'hui près de 1 400 établissements du premier et second degré. Parmi les 157 nouvelles écoles indépendantes, 33% sont des écoles dites démocratiques, 18% sont des écoles Montessori et 16% sont des écoles qui proposent d'autres pédagogies actives.

Dans l'Éducation nationale, les pouvoirs publics reconnaissent l'impact positif des pratiques pédagogiques actives, notamment en encourageant la classe inversée. Dans la *Stratégie en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027*, la Commission européenne définit le développement de « méthodes d'apprentissage personnalisées, participatives et coopératives » comme enjeu stratégique pour l'éducation⁵.

5. Stratégie en faveur de la jeunesse, Union européenne, 2018 : data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14080-2018-INIT/fr/pdf

10. Réorientation de l'éducation prioritaire

UN ÉCART DE NIVEAU DE 20 A 30% PERDURE
ENTRE LES ÉLÈVES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE ET LES AUTRES

Depuis 2006, l'objectif de la politique d'éducation prioritaire est de réduire à moins de 10% les écarts de niveau entre les élèves qu'elle scolarise et les autres.

Si, à l'origine, 8% des écoliers - et 10% des collégiens - étaient concernés par l'éducation prioritaire, aujourd'hui plus de 20% des élèves sont dans l'un des 6000 établissements primaires d'éducation prioritaire (REP ou REP+). Malgré 1,6 milliards d'euros investis en 2017, le rapport d'évaluation de la Cour des comptes constate que « l'éducation prioritaire n'a pas réussi à réduire les différences de résultats scolaires entre les élèves qu'elle scolarise et les autres »⁶ et suggère une rénovation importante de la politique de différenciation.

6. Rapport d'évaluation concernant l'éducation prioritaire, Cour des comptes, 2018 : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-10/20181017-rapport-education-prioritaire.pdf>

ENJEUX

LES INÉGALITÉS SCOLAIRES S'AGGRAVENT

➤ Depuis 10 ans, l'OCDE rapporte une aggravation des inégalités scolaires en France dans son classement issu des données PISA. Comment lutter contre ces inégalités ?

Le constat : les inégalités se creusent à l'école

Les résultats de l'enquête PISA et ceux des études françaises convergent : les inégalités scolaires se sont creusées en France. Le Cnesco rappelle ainsi qu'en 2012 les élèves des établissements les plus défavorisés ne maîtrisent que 35% des compétences attendues en français en fin de troisième, contre 60% d'entre eux en 2007⁷. En parallèle, les élèves des établissements les plus favorisés maîtrisent 80% des compétences requises ou plus.

LES CONDITIONS DE VIE EN CAUSE DANS L'ÉCHEC SCOLAIRE

Des facteurs relatifs aux conditions de vie sont considérés comme susceptibles d'être associés à l'échec scolaire. Six principales variables de conditions de vie sont retenues dans l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*⁸, réalisé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), en 2016 :

- 1 > Le niveau de revenu des parents.** Les familles qui se trouvent dans le décile des revenus les plus faibles sont particulièrement touchées.
- 2 > Le chômage et la précarité en emploi,** qui mettent en doute la rentabilité des études et détériorent l'image du marché du travail.
- 3 > Le niveau de diplôme et les compétences des parents.**

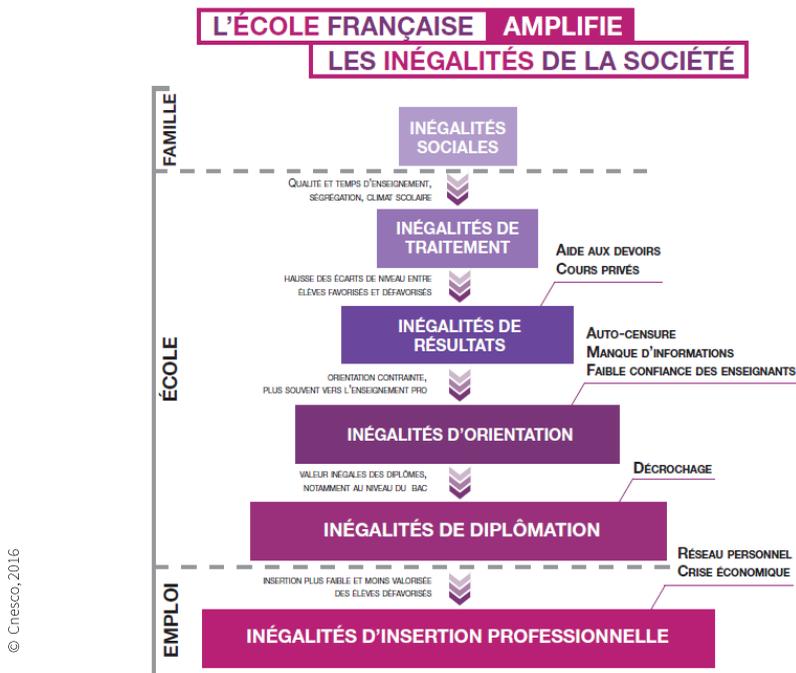
7. Rapport sur les inégalités, Cnesco, 2016 : www.cnesco.fr/fr/inegalites-sociales/inegalites-de-resultats/

8. Atlas des risques sociaux d'échec scolaire, DEPP, 2016 : www.education.gouv.fr/cid106032/atlas-academique-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage.html

- 4 > **Le fait de vivre dans une famille monoparentale**, contexte réduisant objectivement la possibilité d'aide au travail à la maison.
- 5 > **Le fait de vivre dans une famille nombreuse**, ayant pour effet le rationnement du temps d'aide aux devoirs.
- 6 > **Les conditions de logement**, impliquant notamment un rationnement de l'espace par surpeuplement.

UNE ÉCOLE FRANÇAISE QUI AMPLIFIE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Toujours selon le Cnesco, l'école hérite d'inégalités familiales mais produit aussi, en son sein, des inégalités sociales de natures différentes qui se cumulent et se renforcent : inégalités de résultats, d'orientation, de diplôme, de rendement social du diplôme. Une longue chaîne de processus inégalitaires, à toutes les étapes de la scolarité, conduirait ainsi à faire de l'école française un lieu de reproduction sociale.



L'école française amplifie les inégalités de la société

Source : Rapport sur les inégalités, Cnesco, 2016

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE, UNE DISCRIMINATION DEVENUE NÉGATIVE

Selon un rapport de la Cour des comptes, l'éducation prioritaire n'a pas atteint son objectif : limiter à 10% les écarts de niveaux entre les élèves en éducation prioritaire et les autres⁹. Ces écarts atteignent, selon les disciplines, entre 20 et 35%.

Si les établissements concernés bénéficient de moyens supplémentaires (taille des classes inférieure, encadrement hors enseignants plus important, dotations de fonctionnement plus élevées, etc.), ils souffrent d'autres faiblesses : temps d'enseignement plus courts, enseignants moins expérimentés, absentéisme des équipes éducatives plus élevé, contractuels plus nombreux, etc.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Consultez la note d'analyse Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires, éditée par France stratégie en 2019, sur www.strategie.gouv.fr

Des leviers pour lutter contre les inégalités scolaires

RÉORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis l'avènement du collège unique en 1975, les pouvoirs publics ont privilégié les dispositifs de compensation envers les établissements les plus défavorisés, sans succès. Selon la Cour des Comptes, qui formule 17 recommandations dans son rapport, il s'agit désormais de répartir autrement les ressources, en privilégiant les réseaux d'éducation prioritaire les plus en difficulté, de créer un système d'évaluation performant, de donner plus d'autonomie aux réseaux et d'autoriser plus d'innovation et de capacité d'expérimentation de la part des établissements. Le Cnesco, dans son rapport sur les inégalités scolaires, recommande, en outre, de faire évoluer les pédagogies et la formation continue des enseignants.

S'APPUYER SUR LES ASSOCIATIONS QUI AGISSENT POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

En coopération avec les établissements et les équipes éducatives, de très nombreuses associations se mobilisent elles aussi pour lutter contre les inégalités sociales et

9. Évaluation de l'éducation prioritaire, La Cour des Comptes, 2018 : www.ccomptes.fr/fr/publications/leducation-prioritaire

culturelles et prévenir le décrochage scolaire. Ces associations interviennent en direct dans les établissements, comme l'**Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)** ou **Energie jeunes** qui cherche à développer l'engagement et l'autodiscipline chez chaque collégien. D'autres agissent en dehors des écoles, comme l'association **Article 1**, qui accompagne les enfants et jeunes adultes issus de milieux populaires, notamment à travers un système de mentorat.

AGIR DÈS LA PETITE ENFANCE

.....



ON ESTIME QU'À 4 ANS, L'ÉCART DE PRATIQUE FAMILIALE DU LANGAGE EST D'ENVIRON 1 000 HEURES SELON LES ORIGINES SOCIALES ET QU'À L'ENTRÉE AU CP, À 6 ANS, IL EXISTE UNE DIFFÉRENCE DE 1 000 MOTS MAITRISÉS À L'AVANTAGE DES ENFANTS ISSUS DE MILIEUX FAVORISÉS

Source : *La France, pays de la reproduction de la pauvreté*, ministère des Solidarités et de la Santé, 2018

Cet écart de maîtrise du langage aura un impact déterminant sur la réussite scolaire et plus tard la trajectoire professionnelle des enfants. Or c'est entre 0 et 3 ans, période où le cerveau connaît sa période de développement neuronal la plus importante, que des programmes de renforcement des habiletés cognitives, langagières, sociales, émotionnelles du tout petit ont le plus d'impact. Ces programmes éducatifs sont encore trop peu répandus malgré les résultats probants de la recherche.

Dans ce domaine, les acteurs de l'ESS sont engagés et jouent un rôle d'influence important, en soutien des politiques publiques. On peut citer **Parler Bambin**, programme de formation action, porté par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), destiné aux professionnels petite enfance pour stimuler le développement langagier du tout petit, le programme **Jeux d'enfants** mis en place par Générations mutualistes, le réseau famille de la Mutualité française, ou encore **1001 mots**, association qui se consacre à l'éveil du langage des tout-petits dont les parents sont défavorisés.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez le rapport [Investissons dans la petite enfance – L'égalité des chances se joue avant la maternelle](#), édité par Terra Nova en 2017, sur [tnova.fr](#)

DÉMOCRATISER LES PÉDAGOGIES ALTERNATIVES

De nombreuses écoles expérimentent des pédagogies alternatives : écocitoyennes, inversées, démocratiques, inspirées des pédagogies Montessori, Steiner ou encore Freinet. Si les écoles alternatives restent aujourd'hui réservées à une minorité, en raison de leur nombre réduit et de coûts de scolarité souvent élevés, certaines d'entre elles sont présentes dans les quartiers populaires. C'est le cas des écoles Freinet, reposant sur le projet politique de leur initiateur, Célestin Freinet, qui souhaitait émanciper les classes populaires et développer la puissance d'agir des élèves dans une société inégalitaire.

→ **EN SAVOIR PLUS**

Découvrez le *Petit lexique des pédagogies "différentes" d'A. Verdiani*, paru en 2013 dans *Colibri le mag*, sur www.colibris-lemouvement.org/magazine

DÉVELOPPER LES PÉDAGOGIES ACTIVES ET COOPÉRATIVES

Autre démarche : la pédagogie coopérative. S'il existe différentes approches, elles se rejoignent toutes autour de plusieurs principes clés comme l'institution d'un climat coopératif en classe, fondé sur des valeurs de respect, de solidarité, d'entraide et de gestion démocratique de la vie de la classe. Il s'agit aussi d'amener les élèves à travailler en collectif, notamment au sein de groupes hétérogènes, pour qu'ils construisent ensemble leur savoir, sans esprit de compétition. Ces principes clés sont rappelés par l'**Office central de la coopération à l'école** (OCCE), mouvement national qui développe les valeurs de la coopération au sein des écoles.

À l'école, l'apprentissage de la coopération passe notamment par la création et la gestion de coopératives scolaires. Nées au lendemain de la Première Guerre mondiale, celles-ci ont pour objectif d'éduquer les élèves à leur futur rôle de citoyens par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelles en fonction de leur âge. Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, « *la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative* ». Aujourd'hui, la plupart des écoles primaires et un grand nombre d'établissements du second degré, d'établissements spécialisés ou d'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), peuvent s'appuyer sur une coopérative scolaire pour développer leur action éducative.

CONTEXTE LÉGISLATIF

ÉCLAIRAGES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ÉDUCATION

- Comment les pouvoirs publics encouragent-ils la coopération entre les établissements scolaires, les équipes éducatives et les partenaires associatifs ? Quelles sont les aides disponibles pour soutenir les projets d'éducation en dehors du cadre scolaire ?

Le système éducatif français

LE CADRE BUDGÉTAIRE : CHIFFRES CLÉS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Le budget du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est le premier budget national en 2019. Il atteint 51,7 milliards d'euros, avec :

- un budget de 51,1 milliards d'euros consacré à l'enseignement scolaire (en hausse de 1,6% par rapport à 2018) ;
- un budget de 614 millions d'euros consacré à la jeunesse et à la vie associative (en hausse de 9% par rapport à 2018).

L'État est le premier financeur de l'éducation (57,4%), devant les collectivités territoriales, Régions, Départements et Communes (23,3%). Au total, la France a consacré 154,6 milliards d'euros à son système éducatif en 2017, soit 6,7% du PIB.

DES POLITIQUES ET DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE AU TITRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

> L'éducation prioritaire et sa refondation

Depuis 1981 et la création des zones prioritaires, la France a mis en place une politique d'éducation prioritaire destinée aux établissements les plus défavorisés qui n'a néanmoins pas donné jusqu'ici les résultats espérés. Aujourd'hui, cette politique concentre des moyens au bénéfice de 20% de l'ensemble des élèves français dans plus de 1 000 réseaux d'éducation prioritaire (REP), réunissant collèges et écoles, dont 350 en éducation prioritaire renforcée (REP+).

Avec la refondation de la politique d'éducation prioritaire 2013/2015, la priorité est notamment donnée à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives et à la coopération avec les partenaires, dont les associations et les structures péri-éducatives du territoire (sport, culture, santé, citoyenneté...). Le référentiel pour l'éducation prioritaire, issu d'un travail commun entre les réseaux de l'éducation, présente l'ensemble de ces priorités et principes d'actions¹⁰.

> ZOOM : Les Cordées de la réussite, un dispositif d'égalité des chances

Depuis 2008, les **Cordées de la réussite** ont pour but de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et notamment aux filières d'excellence pour les jeunes issus de milieux modestes. Des tutorats sont mis en place entre lycéens et étudiants volontaires afin de mieux faire connaître les études supérieures aux lycéens et de les soutenir dans leurs ambitions.

Des associations comme l'**Afev**, signataire de la charte nationale des Cordées de la Réussite, accompagnent les établissements dans le développement de projets visant à favoriser l'accès à l'université des jeunes issus des quartiers populaires.

> La transition numérique au service de l'école

La stratégie pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique constitue l'un des éléments majeurs de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Le numérique est considéré comme un levier de transformation pour accompagner la politique ministérielle : transformation pédagogique, formation aux enjeux et aux métiers de demain, simplification des relations avec les usagers, modernisation du fonctionnement de l'État avec des systèmes d'information repensés.

10. Référentiel pour l'éducation prioritaire, Eduscol, 2014 : eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html

Pour contribuer aux politiques éducatives en région allant dans ce sens, la Banque des Territoires, créée par la Caisse des Dépôts en 2018, porte des solutions de financement et d'accompagnement destinées aux collectivités territoriales, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les associations peuvent être partenaires des projets financés.

> **Le soutien aux associations apportant leur concours à l'enseignement public**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dispose de crédits annuels, qui constituent un fonds de partenariat associatif. Ce dernier permet de cofinancer des actions proposées par des associations apportant leur concours à l'enseignement public : interventions en temps scolaire, organisation d'activités éducatives, recherche pédagogique et formation des équipes pédagogiques et de la communauté éducative.

DES POLITIQUES ET DISPOSITIFS AU TITRE DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

.....

> **Le Service Civique, une priorité**

Créé en 2010, le Service Civique représente désormais le poste le plus important du budget jeunesse et vie associative. La dotation consacrée à ce dispositif augmente depuis plusieurs années. Depuis le 1^{er} juin 2015, le Service Civique est devenu universel : tout jeune de moins de 25 ans peut demander à s'engager. En 2018, il concernait plus de 123 000 jeunes, avec un objectif fixé à 150 000 bénéficiaires.

> **Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep)**

Certaines associations agréées « jeunesse et éducation populaire » emploient des salariés pour la mise en œuvre de leur projet associatif pour lequel elles demandent un soutien financier. L'aide versée par l'intermédiaire du Fonjep, créé en 1964, est une subvention forfaitaire d'un montant annuel de 7 164 euros, attribuée à l'association pour une durée de trois ans, pour un projet dont la mise en œuvre implique l'intervention d'un(e) salarié(e).

> **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)**

Depuis 2009, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a pour objet de financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Géré par l'Injep, le FEJ fonctionne selon une procédure d'appel à projets.

> **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)**

Créé en 2011, le FDVA apporte un soutien financier aux associations pour la formation des bénévoles. Depuis 2018, il appuie également le fonctionnement et les projets innovants portés par des associations, en substitution des fonds auparavant attribués par les parlementaires dans le cadre de la réserve parlementaire. Il concerne toutes les associations, quel que soit leur domaine d'intervention.

DES POLITIQUES ET DISPOSITIFS MENÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

> **Éducation artistique et culturelle**

L'éducation artistique et culturelle, inscrite dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013, constitue une priorité pour le Gouvernement. Ses enjeux sont : la transmission du patrimoine commun, la compréhension du geste artistique et de la démarche de création, ainsi que l'initiation aux pratiques artistiques et le développement de la créativité.

Le ministère de la Culture, qui reconnaît l'action des structures culturelles comme « *essentielle pour irriguer tous les territoires et développer des projets de qualité au bénéfice des jeunes* »¹¹, les informe sur le mode d'emploi pour monter un projet, en partenariat avec les directions régionales, et sur les dispositifs de subventions existants.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Découvrez le dossier *ESS & culture*, édité par l'Avisé en 2019 sur www.avise.org/dossiers

> **Éducation aux médias**

La loi de 2013 de refondation de l'école de la République a inscrit l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans le paysage éducatif. L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves « *d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain* »¹².

11. Rubrique éducation artistique et culturelle, ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle

12. Présentation de l'EMI, eduscol, 2018 : eduscol.education.fr/cid72525/presentation-de-l-emi.html#lien1

Le système européen

Si les États membres de l'Union européenne sont responsables de leurs systèmes d'éducation et de formation, l'Union européenne favorise la convergence de leurs travaux en matière d'éducation, complète leurs actions et encourage l'émergence de pratiques innovantes. Elle vise à améliorer la qualité des systèmes éducatifs et la compréhension mutuelle, en développant notamment la mobilité des apprenants et des enseignants et en encourageant les échanges entre les acteurs européens.

STRATÉGIES EUROPÉENNES POUR UNE ÉDUCTION DE QUALITÉ

> Stratégie Europe 2020

L'Union européenne a adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020¹³. Cette stratégie a fixé cinq axes prioritaires et des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie. Ces objectifs, définis au niveau européen, ont dû faire l'objet de transposition au niveau national et sont suivis par Eurostat, l'office statistique de l'UE.

En matière d'éducation, les principaux objectifs de la Stratégie Europe 2020 sont :

- La réduction du taux de décrochage scolaire à moins de 10% ;
- La progression du taux de diplômés de l'enseignement supérieur à au moins 40% des 30-34 ans.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez la Stratégie Europe 2020 de l'Union européenne (2010) dans son intégralité sur ec.europa.eu

> Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse

En parallèle, l'Union européenne a renouvelé en novembre 2018 sa stratégie en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027, définissant 11 objectifs pour la jeunesse, dont un consacré à l'éducation.

13. Stratégie Europe 2020, Union européenne, 2010 : ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm



INCLURE ET AMÉLIORER LES DIFFÉRENTES FORMES D'APPRENTISSAGE QUI PRÉPARENT LES JEUNES AUX DÉFIS DU 21^{ÈME} SIÈCLE ET D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION.

Source : Stratégie européenne en faveur de la jeunesse, Union européenne

> **Cadre stratégique Éducation et formation 2020**

Enfin, l'Union européenne a adopté le cadre stratégique Éducation et formation 2020, qui a pour but « *d'offrir à tous les individus la possibilité d'accéder dans toute l'Europe à un processus d'apprentissage dynamique et de qualité à toutes les étapes de leur vie* ».

Quatre buts, étayés d'objectifs chiffrés, ont été définis par les pays de l'UE :

- faire de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité ;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

→ **EN SAVOIR PLUS**

Retrouvez le cadre stratégique Éducation et formation 2020 dans son intégralité sur ec.europa.eu

LA DIFFUSION DE CADRES DE RÉFÉRENCE ET D'INDICATEURS

Afin d'encourager la mise en application de ces stratégies en matière d'éducation, l'Union européenne mobilise des groupes de travail et engage des échanges entre les pays qui la constituent. L'objectif : construire des outils et définir des bonnes pratiques pour inspirer les politiques publiques des Etats membres.

La Commission européenne travaille ainsi à définir des cadres de référence et des indicateurs pour unifier les politiques publiques en Europe. L'Union européenne invite par exemple les pouvoirs publics à intégrer l'enseignement et l'apprentissage des compétences clés dans leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie.

La nomenclature des compétences clés, proposée en mai 2018, s'articule autour de huit compétences clés :

- 1 > compétences en lecture et écriture ;
- 2 > compétences langagières ;
- 3 > compétences mathématiques et en sciences, technologies et ingénierie ;
- 4 > compétences numériques ;
- 5 > compétences personnelles, sociales et la capacité d'apprendre à apprendre ;
- 6 > compétences citoyennes ;
- 7 > compétences entrepreneuriales ;
- 8 > compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles.

Ces compétences devraient, à terme, faire l'objet d'une évaluation à travers l'Europe grâce à la mise en place d'indicateurs permettant un suivi comparatif des politiques de développement de ces compétences incontournables.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Découvrez la recommandation relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie du Conseil de l'Union européenne (22 mai 2018) sur eur-lex.europa.eu

L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES D'ACTION EUROPÉENS

Considérant l'éducation comme un sujet majeur, l'Union européenne engage elle-même des programmes pour soutenir ses objectifs dans le domaine de l'éducation, notamment à travers ses directions générales de l'éducation et de la culture et de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.

> **Erasmus +**

L'Union européenne a mis en place le programme Erasmus +, qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en les aidant à améliorer leurs compétences et leurs capacités d'insertion professionnelle. Il a pour objectif, en appuyant la mobilité des jeunes à l'international, de leur permettre d'acquérir de l'expérience et des connaissances en étudiant, en se formant, en faisant du bénévolat ou en effectuant des séjours à l'étranger.

> Europe Créative

Poursuivant les objectifs des précédents programmes Culture et MEDIA, Europe Créative est le programme cadre de la Commission européenne pour soutenir le secteur de la culture et celui des industries créatives. Avec un budget 1,46 milliards d'euros, Europe Créative se donne pour objectif de fournir une aide aux secteurs culturel et de la création pour tirer parti de l'ère numérique et de la mondialisation, de permettre à ces secteurs de se développer tout en contribuant à une croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et d'élargir les opportunités en termes de publics, marchés et débouchés internationaux pour les secteurs européens de la culture et des médias.

> Interreg

Les cadres stratégiques afférents à l'éducation sont également mis en œuvre à travers des programmes transversaux, tels les programmes Interreg, qui visent à promouvoir la coopération entre les régions européennes. À titre d'exemple, le projet Interreg *Passe-Partout*¹⁴ doit permettre l'élaboration d'un jeu de société en ligne bilingue à destination des jeunes du Rhin supérieur. L'un des objectifs est de renforcer la coopération transfrontalière entre enseignants et acteurs de la jeunesse.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez plus d'informations sur les programmes donnant lieu à des subventions sur www.europe-en-france.gouv.fr

14. Fiche projet « *Passe-Partout* », Interreg : www.interreg-rhin-sup.eu/projet/le-passe-partout-der-weltenbummler-les-enfants-decouvrent-le-rhin-superieur-a-laide-dun-jeu-educatif-en-ligne/?cat=285-215

FOCUS ESS

LES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS ENGAGÉES POUR L'ÉDUCATION POUR TOUS

➤ Partout en France, les associations et fondations s'engagent pour l'éducation pour tous, l'égalité des chances, la démocratisation des pratiques artistiques et culturelles ou encore la participation de chacun à la vie en société.

Les associations et fondations, porteuses d'autres voies pour l'éducation

À l'extérieur des murs de l'école, les associations et les fondations s'impliquent à différents niveaux en faveur de la formation et de l'émancipation des jeunes et des adultes. Chaque année, la fondation des Apprentis d'Auteuil se consacre ainsi à l'accueil, la formation et l'aide à l'insertion de 14 000 jeunes en difficulté sociale. Depuis sa création, l'association Article 1 a accompagné 12 000 jeunes talents dans leur scolarité, à travers un système de mentorat. L'association Musique pour tous, quant à elle, démocratise l'accès aux pratiques culturelles et artistiques dans plusieurs villes en France.

Plus de 400 associations, qui proposent des actions éducatives complémentaires aux enseignements, disposent de l'agrément « jeunesse et éducation populaire », un label de qualité accordé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Parmi les actions qu'elles mènent :

- des interventions pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements ;
- l'organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire ;
- la contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.

Dans le domaine de l'éducation, beaucoup d'associations se réclament de la démarche d'éducation populaire, une éducation pour tous, par tous, tout au long de la vie. Apparue à la fin du XVIII^{ème} siècle, cette notion ne correspond pas à un secteur bien défini mais plutôt à une démarche. Elle s'efforce de permettre à chacun d'expérimenter sa capacité à agir, de prendre conscience de sa place dans la société et cherche à favoriser l'émancipation des individus.

Réunis au sein de grands réseaux, les acteurs de l'éducation populaire ont des sensibilités différentes et agissent de façons très variées : les vacances et loisirs des jeunes, l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et scientifiques, l'éducation à la santé, la prévention des conduites à risques (toxicomanie, sécurité routière, etc.), l'éducation à l'autonomie et à la citoyenneté ou encore la mobilité des jeunes (chantiers de jeunes, échanges internationaux, auberges de jeunesse, etc.).

L'éducation à l'environnement et au développement durable est également un enjeu pris en charge par de nombreuses associations locales. Celles-ci interviennent auprès de divers publics à travers différentes actions : la réalisation d'animations grand public, d'outils pédagogiques sur la biodiversité des forêts naturelles ou encore la sensibilisation d'élus locaux.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Retrouvez les critères et modalités permettant d'obtenir l'agrément « jeunesse et éducation populaire » sur www.associations.gouv.fr

Une forte présence associative dans l'enseignement

Le secteur de l'enseignement représente le cinquième secteur d'activité dans lequel les structures de l'ESS sont les plus présentes, après l'action sociale, le sport et les loisirs, les activités financières, bancaires et d'assurance et les arts et spectacles.

En 2017, les structures de l'ESS représentaient 18,6% de l'ensemble des emplois du secteur de l'enseignement en France. L'enseignement, pour sa part, comprenait 14,8% des effectifs de l'ESS et 9,5% de ses établissements¹⁵. Ces chiffres intègrent les Organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique (Ogec), structurés sous forme associative et très présents dans l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire.

Derrière ces chiffres, la présence de l'ESS dans l'enseignement prend des formes très diverses. Elle rassemble notamment une partie de l'enseignement culturel, l'enseignement des disciplines sportives et la formation des adultes. Plus de huit établissements d'enseignement culturel sur dix relèvent de l'ESS : des écoles de danse, de musique, de théâtre, etc.

Par ailleurs, de nombreuses écoles appliquant des pédagogies dites « alternatives » (Montessori, Freinet, etc.) et des établissements bilingues français et langue régionale (diwan en Bretagne, ikastolas au Pays basque, etc.) sont structurées sous forme associative.

15. Atlas de l'Économie sociale et solidaire (ESS), CNCres, 2017

INTERVIEW

LA FONDATION DE FRANCE S'ENGAGE POUR LA CULTURE, LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LA PARENTALITÉ

➤ Quelles sont les priorités de la Fondation de France dans le champ de l'éducation ? Comment cette institution soutient-elle les associations qui oeuvrent dans ce domaine ? Entretien avec Anne Bouvier, responsable des programmes Éducation et Culture.

Quels sont les axes d'intervention de la Fondation de France en faveur de l'éducation ?

Anne Bouvier, responsable des programmes Éducation et Culture : Le programme Enfance - Éducation a pour vocation de soutenir l'éducation des enfants de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte, au sein de la famille, de l'école et de tout autre espace éducatif. Le programme est structuré autour de trois champs thématiques, en cohérence avec les Droits de l'enfant :

1 > Accompagner les enfants et leur famille en difficulté

Ce champ d'intervention englobe les problématiques liées à l'exercice de la parentalité dès lors qu'il y a un risque de fragilisation des liens familiaux. Le soutien apporté vise à renforcer les capacités des parents, leur autonomie afin qu'ils puissent à terme faire face aux événements de la vie.

La Fondation de France a ainsi soutenu l'association **Aire de Famille**, un centre parental qui accueille de très jeunes parents en grande précarité. L'association assure un accompagnement autour de la naissance pour aider les parents démunis à accueillir dans de meilleures conditions le nouveau-né.

2 > Réussite éducative au collège

Sur ce champ d'action, le programme intervient en partenariat avec l'Éducation nationale auprès des collégiens, car c'est au collège que se vivent les premiers décrochages.

Nous soutenons les équipes pédagogiques qui expérimentent et initient de nouvelles pratiques pédagogiques. Notre aide est donc principalement à destination des établissements scolaires mais aussi des associations partenaires intervenant dans les établissements.

À titre d'exemples, nous avons soutenu la création de mini-entreprises dans des collèges pour encourager le développement de pédagogies actives qui proposent une mise en application concrète des enseignements fondamentaux. Ou encore, des équipes qui initient de nouvelles méthodes d'enseignement des langues plus interactives appuyées sur les outils numériques et favorisant la coopération.

3 > Grandir en cultures

Notre objectif est ici de soutenir des projets qui offrent aux jeunes les moyens de devenir des citoyens acteurs et responsables qui sauront prendre en charge les grands enjeux environnementaux, de citoyenneté et de vivre ensemble, pour demain bâtir une société plus harmonieuse. Pour traiter de ces enjeux les projets doivent utiliser au choix l'expression artistique ou la démarche scientifique.

Parmi les projets soutenus, **EthnoArt** s'appuie sur les références culturelles des enfants pour les amener à s'ouvrir à d'autres références culturelles à travers le cinéma ethnographique et découvrir ainsi l'altérité.

De quelle manière intervenez-vous ?

Pour chacun de ces axes, notre mode opératoire est d'initier des appels à projets pour sourcer des projets sur le terrain. Nous lançons un appel à projets par an sur chacune de ces thématiques.

Le soutien peut s'étendre de 1 à 4 ans. La réalisation du projet ne doit pas être financée uniquement par la Fondation de France. Nous demandons un cofinancement. Jusqu'à présent, nous recevons surtout des demandes d'associations qui n'ont pas de modèle hybride, mais la dynamique va en ce sens.

Sur ces trois champs d'intervention, la Fondation de France est engagée dans le temps. Nous intervenons en faveur de l'éducation artistique et culturelle depuis 20 ans. Pour ce qui concerne la réussite scolaire au collège, le dispositif existe depuis 9 ans et celui sur la parentalité, depuis 12 ans. Chaque année, nous ajustons ces axes : par exemple, au démarrage, nous nous concentrons exclusivement sur les jeunes en décrochage scolaire. Mais nous avons constaté que s'adresser à tous les élèves en adaptant les parcours de chacun produisait de meilleurs résultats y compris en faveur des plus fragiles d'entre eux. Aujourd'hui, nous parlons donc plutôt de réussite de tous que de décrochage scolaire.

Nous essayons aussi de diffuser les bonnes pratiques. Quand un projet fonctionne et en inspire d'autres, il est possible de demander un financement à la Fondation de France pour monter une initiative similaire dans un autre établissement ou sur un autre territoire.

PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE FRANCE

La Fondation de France est une fondation reconnue d'utilité publique, privée et indépendante. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général (aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation...). Sa mission : accompagner les envies d'agir (donateurs, testateurs, fondateurs...) pour les transformer en actions utiles et efficaces afin de construire une société plus digne et plus juste.

www.fondationdefrance.org

INITIATIVES ESS

20 PROJETS POUR CHANGER L'ÉDUCATION

➤ Comment favoriser l'accès à l'éducation ? Comment lutter contre le décrochage scolaire et permettre l'épanouissement de l'enfant ? Tour d'horizon d'une sélection de structures de l'ESS engagées dans l'éducation des enfants et des adultes.

Accès à l'éducation

> **AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITÉS ACTIVES - PARLER BAMBIN (FRANCE)**

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) développe depuis 5 ans le programme d'action Parler Bambin pour favoriser l'égalité des chances dès la petite enfance. Approche pédagogique mise en œuvre par les professionnels de la petite enfance, Parler Bambin est un programme de recherche et de formation à grande échelle (3 000 enfants et 1 500 professionnels environ), qui vise avant tout à donner aux enfants l'envie et le plaisir de communiquer par la confiance et l'estime de soi. www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/programme-national-parler-bambin

> **APPRENTIS D'AUTEUIL (FRANCE)**

Lauréat de l'appel à projet « Insertion » du Fonds social européen, lancé par l'Avise
Créée en 1929, la fondation Apprentis d'Auteuil accueille, éduque et forme chaque année plus de 14 000 filles et garçons en difficulté, principalement de 6 à 21 ans. L'objectif est de leur permettre de s'insérer dans la société en individus libres et responsables. Elle gère plus de 230 établissements en France : crèches, écoles, collèges, lycées professionnels, unités de formation par apprentissage, internats, maisons d'enfants à caractère social. apprentis-auteuil.org

> L'ÉCOLE À L'HÔPITAL (ÎLE-DE-FRANCE)

Depuis plus de 80 ans, l'École à l'Hôpital accompagne des jeunes patients de 5 à 25 ans dans la poursuite de leur scolarité à l'hôpital, dans des structures pour jeunes adultes et à domicile. Chaque année, 500 enseignants bénévoles qualifiés donnent environ 20 000 cours individuels gratuits à plus de 4 000 jeunes malades franciliens. ecolealhopital-idf.org

> THOT (ÎLE-DE-FRANCE)

Fondée en 2016, suite au constat qu'aucune formation gratuite et qualifiante n'était proposée aux réfugiés et demandeurs d'asile, l'association Thot est une école diplômante de français pour les réfugiés et les demandeurs d'asile n'ayant pas ou peu bénéficié de scolarisation dans leur pays d'origine. L'efficacité de la formation Thot repose sur la conjonction d'un enseignement par des professeurs diplômés et l'intervention de bénévoles en tant que tuteurs et accompagnants. thot-fle.fr

→ [Découvrez le portrait de Thot sur avise.org](http://www.avise.org)

Égalité des chances et « réussite éducative »

> AGIR POUR L'ÉCOLE (FRANCE)

Créée en 2010, l'association Agir pour l'école observe alors qu'un enfant sur cinq ne sait pas lire à la fin du primaire et sort du système scolaire sans diplôme. Pour faire évoluer cet état de fait, l'association capitalise les résultats de la recherche scientifique pour concevoir et expérimenter de nouvelles méthodes d'apprentissage de la lecture adaptées notamment aux élèves en difficulté. Souvent isolé face à ces élèves, l'enseignant est au cœur de la démarche : formation et outils pédagogiques sont mis à sa disposition pour identifier les situations de difficultés scolaires et mettre en place une organisation et une pédagogie adaptées. <http://www.agirpourlecole.org>

> **ARTICLE 1 (FRANCE)**

Lauréat du programme d'accompagnement « P'INS », de l'Avisé

Cette association accompagne des jeunes issus de milieux populaires, du bac-3 au bac+5, vers leur réussite à travers trois grands axes : l'orientation, le mentorat et le développement des compétences comportementales. Présente dans huit grandes régions, les deux associations fondatrices ont accompagné plus de 12 000 jeunes et mobilisé 3 500 professionnels depuis leur création.

www.article-1.eu

→ Découvrez le portrait d'Article 1 sur avise.org

> **INSTITUT TÉLÉMAQUE (FRANCE)**

Association créée en 2005, l'Institut Télémaque accompagne des jeunes, issus de milieu modeste, par le biais d'un double parrainage « école-entreprise ». Les élèves sélectionnés bénéficient de l'accompagnement d'un référent scolaire au sein de leur établissement, d'un tuteur d'entreprise et d'une aide financière permettant de donner vie à leurs projets. L'association accompagne environ 1 000 jeunes avec l'aide de 90 entreprises et 135 établissements scolaires.

www.institut-telemaque.org

> **LIRE ET FAIRE LIRE (FRANCE)**

Cette association poursuit, depuis 1999, l'objectif de développer le plaisir de la lecture des enfants et leur maîtrise de la langue, grâce à des séances de lecture hebdomadaires. À la demande de l'enseignant ou de l'animateur, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

www.lireetfairelire.org

> **PROXITÉ (ÎLE-DE-FRANCE, HAUTS-DE-FRANCE, OCCITANIE, BRETAGNE)**

L'association Proximité développe des relations de confiance et des moments de partage entre jeunes et professionnels dans le cadre de parrainages à travers 11 antennes en France. Il s'agit d'accompagnements personnalisés, réguliers et durables, de jeunes majoritairement issus de quartiers prioritaires. À ce jour, plus de 800 bénévoles en activité professionnelle s'investissent dans des parrainages au sein de Proximité et plus de 3 000 jeunes ont été accompagnés.

www.proxite.com

Éducation populaire et engagement des jeunes

> **CONCORDIA (FRANCE)**

Présente en région à travers 10 délégations, l'association Concordia organise des échanges internationaux dans le cadre de volontariats à court terme (les chantiers) ou de volontariats à moyen ou long terme. Quelques exemples de projets : rénover une église en Auvergne, protéger des espèces animales menacées au Mexique, animer un orphelinat en Russie, donner des cours d'anglais au Kenya, etc.

concordia.fr

> **E-GRAINE (ÎLE-DE-FRANCE)**

Lauréat du programme d'accompagnement « P'INS », de l'Avise

Depuis 2006, cette association, implantée à Trappes dans les Yvelines, agit pour renforcer l'éducation au développement durable et donner, au plus large public possible, l'envie et les moyens d'adopter « une attitude sociale, responsable, solidaire et civique ».

e-graine.org

→ Découvrez le portrait d'E-graine sur avise.org

> **LES FABRIQUES DU MONDE RURAL DU MRJC (BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, HAUTS DE FRANCE, NOUVELLE AQUITAINE, AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)**

Les Fabriques du Monde Rural sont des lieux d'expérimentation d'initiatives et d'animation des territoires ruraux, initiés en 2015, par et pour les jeunes. À ce jour, les Fabriques existantes proposent des activités diverses : gîte de groupe, espace pour la vie associative, chantiers participatifs, plateforme autour de l'activité économique sociale et solidaire, etc.

mrjc.org/index.php/les-fabriques-du-monde-rural

> **LES PETITS DÉBROUILLARDS (FRANCE)**

L'association, qui se réclame de l'éducation populaire, favorise l'engagement des jeunes dans des actions de sensibilisations auxquelles les sciences et les technologies peuvent apporter un éclairage. L'association aborde le développement durable par la démarche scientifique et l'expérimentation.

www.lespetitsdebrouillards.org

Éducation aux médias et à la citoyenneté

> **CARTOONING FOR PEACE (EUROPE)**

Fondée en 2006, Cartooning for Peace est une association de dessinateurs de presse engagés qui agissent pour la liberté d'expression et mènent notamment des actions pédagogiques dans les écoles autour de l'éducation aux médias. Cette mission éducative s'incarne à la fois par la production de kits pédagogiques (ex : expositions et livrets) et par des rencontres entre dessinateurs et jeunes publics (ateliers, grandes conférences, etc.).

cartooningforpeace.org

> **HUB LÉO - FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE (FRANCE)**

Le Hub Léo est un espace d'engagement citoyen et d'éducation aux médias numériques à destination des 11/15 ans. Chaque Hub propose un cocktail d'activités mêlant activités sportives, animations culturelles, expérimentations autour des médias numériques et plus encore... En 2015 et 2016, 25 Hubs Léo ont été mis en place en France avec l'aide de collectivités locales.

hubleo.org

Pédagogies alternatives

> **CAMINANDO (AUVERGNE RHÔNE-ALPES)**

Créée en 2013, cette école alternative est une école laïque et mixte qui instruit les enfants de 6 à 11 ans et qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Elle a pour singularité de s'appuyer sur la nature et le vivant comme « support » pédagogique d'apprentissage, y compris dans ses calendriers scolaires.

www.ecolenaturesavoirs.com/caminando

> **ÉCOLO CRÈCHE (FRANCE)**

L'association développe depuis 2013 des formations à la pédagogie par la nature pour les professionnels des crèches et les assistantes maternelles, notamment pour permettre d'intégrer l'écologie de façon systématique dans l'éducation dès le plus jeune âge. La démarche Écolo crèche accompagne ainsi les lieux d'accueil dans l'évolution de leurs pratiques : repas de saison, produits d'entretien, matériaux, nouvelles activités créatives...

www.ecolo-creche.fr

> **LAB SCHOOL (ÎLE-DE-FRANCE)**

Ouverture depuis 2017, la Lab School de Paris est une école innovante, bilingue, solidaire, laïque et éco-responsable. Elle s'inspire d'une part des pionniers de l'innovation pédagogique, tels que Maria Montessori, Célestin Freinet ou Rudolf Steiner, d'autre part des recherches actuelles en sciences de l'éducation et dans d'autres champs comme la psychologie, la sociologie, les neurosciences, la philosophie ou l'anthropologie.

www.labschool.fr

> **SYNLAB – BATISSEURS DE POSSIBLES (FRANCE)**

Le réseau SynLab accompagne les enseignants, les cadres et les formateurs à développer leurs potentiels afin qu'ils portent ensemble la transition éducative. Parmi ses dispositifs, l'association porte le programme Bâtisseurs de Possibles, qui donne l'opportunité aux enfants et aux jeunes de 6 à 18 ans de prendre des initiatives au service des autres et de la société.

syn-lab.fr

Pratiques artistiques et culturelles

> **BIBLIOTHÈQUES SANS FRONTIÈRES (INTERNATIONAL)**

Bibliothèque sans frontières (BSF) est une association fondée en 2007, qui cherche à rapprocher de la culture ceux qui en sont les plus éloignés par le soutien direct aux personnes les plus fragiles ou à travers les bibliothèques et structures éducatives. L'association développe des programmes comme le KoomBook - bibliothèque numérique ultra portative et autonome -, l'Ideas Box – médiathèque en kit - ou encore le programme Voyageurs du Numérique - formations et ressources autour des pratiques numériques.

www.bibliosansfrontieres.org

> **MUSIQUE POUR TOUS (ÎLE-DE-FRANCE, NORMANDIE, AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)**

La musique est un droit, pas un privilège. Musique pour Tous propose des ateliers collectifs hebdomadaires gratuits en recourant aux ressources du territoire : la mise à disposition de salle par des structures d'accueil des jeunes et le bénévolat de musiciens amateurs locaux.

www.musique-pour-tous.org

Soutien à la parentalité

> **L'ESPACE SOLIDARITÉ INSERTION FAMILLES (ÎLE-DE-FRANCE)**

L'association propose un accueil pour les familles vivant dans la rue ou hébergées par le 115. L'accompagnement, bien que centré sur les besoins vitaux des parents et des enfants, apporte un soin particulier à l'étayage éducatif des parents, par l'animation d'ateliers pratiques liés aux soins, à l'alimentation, aux apprentissages, au suivi de la scolarisation, etc.

www.ose-france.org/enfance/espace-solidarite-insertion-esi-familles

> **PAROLES DE FEMMES À GAILLAC (OCCITANIE)**

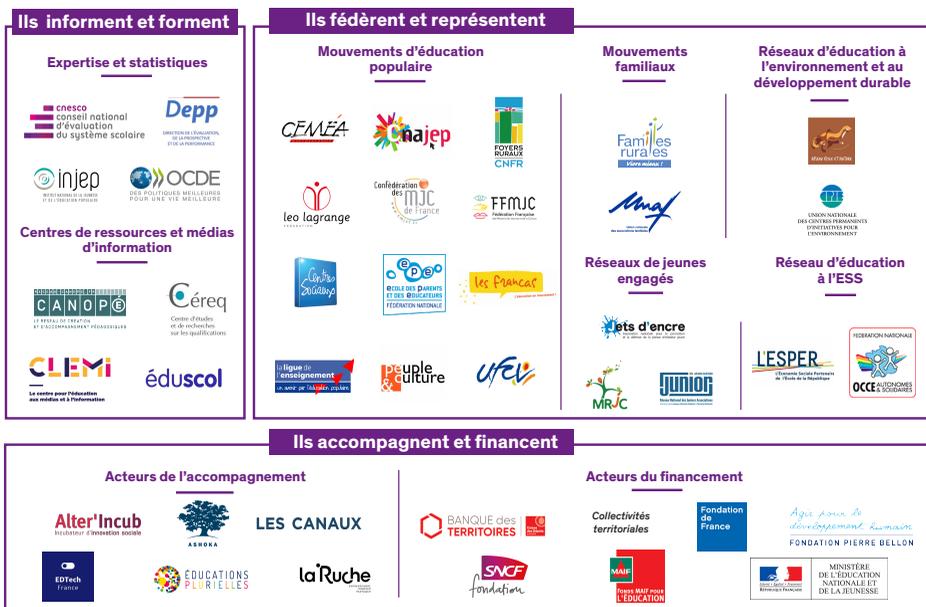
L'association propose un accueil de jour pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Par la parole les mères sont amenées à restaurer la relation avec leurs enfants et à prévenir la reproduction de schémas familiaux.

www.parolesdefemmes81.fr

ÉCOSYSTÈME TOUR D'HORIZON DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

➤ Quels sont les réseaux qui fédèrent les acteurs de l'éducation populaire ? À qui s'adresser pour obtenir des financements pour démarrer son projet ? Où trouver des études sur les inégalités scolaires ? Tour d'horizon.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION



Ils informent et forment

EXPERTISE ET STATISTIQUES

> **Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco)**

Le Cnesco mène une évaluation scientifique et participative du système scolaire afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation.

www.cnesco.fr

> **La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)**

La DEPP exerce ses compétences d'évaluation et de mesure de la performance dans les domaines de l'éducation et de la formation. Elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère de l'Éducation nationale.

www.education.gouv.fr

> **Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)**

L'Injep, service à compétence nationale du ministère de l'Éducation nationale est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

www.injep.fr

> **L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

L'OCDE a pour mission d'aider les pays à mettre en place des politiques et des pratiques visant à améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité de leur système éducatif. Elle réalise et publie des enquêtes et des indicateurs statistiques ainsi que des études thématiques ou prospectives sur les systèmes éducatifs qui font référence.

www.oecd.org

CENTRES DE RESSOURCES ET MÉDIAS D'INFORMATION

> **Canopé**

Canopé est le réseau de création de contenu et d'accompagnement pédagogiques. Opérateur public présent sur l'ensemble du territoire, il conseille, accompagne et produit des ressources dans cinq domaines clés : pédagogie, numérique éducatif, éducation et citoyenneté, documentation mais aussi arts, culture et patrimoine.

reseau-canope.fr

> **Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)**

Le Cereq développe des études et des recherches dans les domaines de la relation formation-emploi et des professions.

www.cereq.fr

> **Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi)**

Le Clemi propose des ressources et outils pédagogiques, destinés principalement aux enseignants, pour apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias afin de forger son esprit critique.

www.clemi.fr

> **EduSCOL**

Site d'informations pédagogiques du ministère de l'Education nationale. Dossiers pédagogiques sur l'école, le collège, le lycée, les différentes disciplines, les examens et diplômes, la vie scolaire, la formation continue, l'enseignement professionnel, l'orientation, etc.

eduscol.education.fr

Ils représentent et fédèrent

MOUVEMENTS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

> **Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)**

Nés en 1937, les Ceméa sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs et des principes de l'Éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus. Ils interviennent principalement dans le domaine de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale.

www.cemea.asso.fr

> **Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep)**

Le Cnajep réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ce réseau permet aux mouvements de jeunesse et d'associations d'éducation populaire de se rencontrer pour créer un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics. Le Cnajep est partie prenante de l'animation des territoires à travers un réseau de coordinations régionales Crajep.

www.cnajep.asso.fr

> **Confédération nationale des Foyers ruraux & associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR)**

Fondée en 1946, la CNFR cherche à fédérer l'ensemble des associations impliquées dans l'animation du monde rural et qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. Elle rassemble environ 3 000 structures, dont 2 000 foyers ruraux, organisées en 15 unions régionales et 46 fédérations départementales.

www.fnfr.org

> **Fédération Léo Lagrange**

Née en 1958, la Fédération Léo Lagrange intervient dans les champs de la petite enfance, de l'animation et de la formation professionnelle et accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. Elle compte 5 500 salariés, 500 collectivités partenaires, 560 dispositifs d'animation locale et 6 instituts de formation insertion.

www.leolagrange.org

> **Fédérations des maisons des jeunes et de la culture**

Les MJC sont des associations qui travaillent à l'émancipation individuelle et collective de tous. Ouvertes à tous, elles proposent des ateliers, des stages de pratique artistique, culturelle ou sportive, des événements, etc. Il existe deux fédérations nationales qui regroupent une partie des MJC de France : la Confédération des maisons des jeunes et de la culture (CMJCF), constituée de 900 associations, et la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) qui comprend 560 MJC.

www.cmjcf.fr

www.ffmjc.org

> **Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)**

Les centres sociaux et socio-culturels sont des foyers d'initiatives portés par des habitants appuyés par des professionnels, au service du développement social local. La FCSF assure les missions de tête de réseau national (communication, accompagnement, formation et qualification, prospective).

www.centres-sociaux.fr

> **Fédération nationale des Ecoles des parents et éducateurs**

La fédération accompagne la création et le développement des Ecoles de parents et éducateurs, les rassemble et les représente. Ces écoles accueillent et accompagnent les parents et éducateurs face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'ensemble des moments de la vie éducative.

www.ecoledesparents.org

> **Fédération nationale des Francas**

Né en 1944, ce mouvement laïc d'éducation populaire rassemble des structures éducatives, sociales et culturelles qui agissent pour l'accès de tous les enfants et adolescents à des loisirs de qualité. La fédération compte 3 000 collectivités locales partenaires, 5 000 centres d'activités affiliés, près de 1 200 associations adhérentes et 50 000 bénévoles.

www.francas.asso.fr

> **Ligue de l'enseignement**

Né en 1866, ce mouvement laïque d'éducation populaire propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle regroupe, à travers 103 fédérations départementales, près de 30 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1,6 million d'adhérents.

laligue.org

> **Peuple et culture**

Réseau d'associations d'éducation populaire, Peuple et Culture lutte depuis 60 ans contre les inégalités culturelles et pour le droit au savoir tout au long de la vie.

www.peuple-et-culture.org

> **Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)**

Fondée en 1907, l'UFCV a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion (formations au Bafa/Bafd, vacances enfants et jeunes, vacances adaptées organisées...). Cette association rassemble 700 adhérents, personnes morales et physiques, 1 000 salariés, 5 000 bénévoles, volontaires et jeunes accueillis en Service Civique et 130 000 bénéficiaires.

www.ufcv.fr

MOUVEMENTS FAMILIAUX

.....

> **Familles rurales**

Depuis plus de 70 ans, ce mouvement familial répond aux besoins des familles, défend leurs intérêts, accompagne les parents dans leur mission d'éducation et participe à l'animation des territoires ruraux.

Dans près de 10 000 communes, des familles réfléchissent et créent ensemble services, animations et activités de proximité.

www.famillesrurales.org

> **Union nationale des associations familiales (UNAF)**

L'UNAF a quatre rôles : elle donne des avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur propose les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ; elle représente officiellement, auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles ; elle gère tout service d'intérêt familial confié par les pouvoirs publics ; elle engage des poursuites judiciaires lorsqu'il y a atteinte aux intérêts matériels et moraux des familles.

www.unaf.fr

RÉSEAUX D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

.....

> **Réseau École et Nature**

Ce réseau réunit les acteurs engagés dans l'éducation à l'environnement. Il s'agit d'un espace de rencontres et d'échanges pour partager ses expériences et repenser son rapport au monde. Le Réseau école et nature est l'échelle nationale des Groupes

régionaux d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (Graine).
reseaucoleetnature.org

> **Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE)**

L'UNCPIE représente 80 centres permanents, 16 unions régionales, 900 salariés et 7 500 adhérents qui impulsent et co-construisent, au quotidien, des actions de développement durable avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire. L'union nationale gère le label CPIE et veille à l'actualisation régulière des grandes orientations du réseau.

www.cpie.fr

RÉSEAUX DE JEUNES ENGAGÉS

.....

> **Jets d'encre (France)**

Cette association, uniquement animée et dirigée par des jeunes, œuvre à la reconnaissance et à la défense des journaux réalisés par les jeunes de 12 à 25 ans. Depuis 2004, l'association s'est fixée pour objectif de fédérer, valoriser, développer et défendre ces expériences de presse écrite, qu'elles aient pour origine le cadre scolaire et universitaire (collège, lycée, université) ou non (conseil d'enfants et de jeunes, maison de quartier, association).

www.jetsdencre.asso.fr

> **Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC)**

Entièrement géré et animé par des jeunes de 13 à 30 ans, le MRJC constitue une expérience d'engagement et de citoyenneté pour les jeunes ruraux. Les actions passent ainsi par des fêtes de village, des échanges internationaux, de l'accompagnement à l'installation agricole... Le MRJC organise également tout au long de l'année des séjours, vacances collectives pour expérimenter l'autonomie et la vie en groupe.

www.mrjc.org

> **Le Réseau national des Juniors Associations (RNJA)**

Une junior association est une association gérée par des jeunes mineurs. Le RNJA a été créé en juillet 1998, à l'initiative de 4 grandes associations : la Ligue de l'enseignement, la confédération des MJC de France, la fédération des Centres Sociaux Culturels, et l'association Jets d'encre. Elle regroupe près de 10 000 jeunes sur près de 2 000 juniors associations.

www.juniorassociation.org

RÉSEAUX D'ÉDUCATION À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET À LA COOPÉRATION

> **L'Économie sociale partenaire de l'École de la République (L'ESPER)**

L'ESPER est une association qui agit dans le champ éducatif pour la promotion des valeurs de la République à l'école. Elle réunit 45 organisations (associations, mutuelles, coopératives et syndicats), rassemblées autour de la promotion de la laïcité et de l'économie sociale et solidaire à l'école (ESS), de la maternelle à l'université.

lesper.fr

> **Office central de la coopération à l'école (OCCE)**

Fondée en 1928, cette association est un mouvement pédagogique national, qui développe au sein des établissements de l'éducation nationale les valeurs de la coopération. Elle réunit 51 300 coopératives scolaires représentant près de 5 millions d'adhérents, affiliés à 101 associations départementales réparties sur tout le territoire national.

www2.occe.coop

Ils accompagnent et financent

ILS ACCOMPAGNENT

> **Incubateurs, accélérateurs ESS, etc.**

D'envergure nationale, régionale ou locale, de nombreux acteurs accompagnent les associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire. Certains incubateurs, comme La Ruche, Les Canaux, Alter'incub ou Ashoka, portent un regard particulier sur les projets dans le secteur de l'éducation.

la-ruche.net / lescanaux.com / www.alterincub.coop / www.ashoka.org

> **EdTech**

EdTech France est l'initiative des entrepreneurs français qui ont décidé de rendre la technologie utile à l'éducation et la formation. Cette dynamique rassemble plus de 300 startups, qui souhaitent participer au rayonnement international des acteurs de

l'EdTech Française.

Edtechfrance.fr

> **Éducatons Plurielles**

Ce fonds de dotation accompagne les initiatives et les projets à caractère éducatif, à travers différentes formes : aide financière directe ou indirecte (par une aide à la collecte de don), mise à disposition de locaux, partage de réseaux, d'expertise ...
educationsplurielles.fr

ILS FINANCENT

.....

> **Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts)**

La Banque des Territoires s'investit dans le plan numérique éducatif au sein des territoires en fournissant une approche globale (équipement, services, maintenance), ainsi que dans les projets d'université qui intègrent le numérique. Elle soutient, en outre, le développement de l'offre de formation numérique (MOOC, serious game,...).
www.caissedesdepots.fr

> **Collectivités territoriales**

Les Régions, Départements et Communes participent au fonctionnement de l'éducation nationale et aux politiques jeunesse.

> **Fonds MAIF pour l'éducation**

Ce fonds a pour vocation de soutenir et financer, via des actions de mécénat, des initiatives d'intérêt général en faveur de l'éducation pour tous. Par son concours annuel, ce fonds cible les actions qui créent et font vivre le lien social, favorisent l'accès à l'éducation pour tous, et en particulier ceux qui s'en éloignent.
www.fondsmaifpourleducation.fr

> **Fondation de France**

La Fondation de France porte trois dispositifs en lien avec l'éducation autour de trois champs d'action : le décrochage scolaire, grandir en cultures et accompagner les enfants et leur famille en difficulté. Chacun de ses axes d'intervention fait l'objet d'un appel à projets annuel.
www.fondationdefrance.org

> **Fondation Pierre Bellon**

La Fondation Pierre Bellon agit en France et à l'international auprès de personnes en difficulté, en particulier des jeunes, selon trois axes prioritaires : la réalisation du potentiel, pour aider chacun à construire son avenir ; la vie au travail, pour qu'elle soit une source d'épanouissement personnel et collectif ; l'alphabétisation, pour développer l'autonomie du plus grand nombre.

fondationpierrebellon.org

> **Fondation SNCF**

La Fondation SNCF aide les personnes fragilisées dans leur parcours éducatif à acquérir les connaissances nécessaires pour prendre leur place dans la société, en soutenant des actions éducatives relevant de la maîtrise des savoirs de base ou de la sensibilisation aux sciences et techniques.

www.fondation-sncf.org

> **Autres fonds et fondations**

Le Centre français des fonds et fondations a réalisé, en 2015, une étude sur « *Les fonds et fondations agissant pour l'éducation en France (0-16 ans). État des lieux en 2015* ». Ce panorama permet de découvrir 500 fonds et fondations engagés en faveur de l'éducation des enfants et des jeunes, représentant près d'un quart de la philanthropie française.

> **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**

Le Fonds de partenariat associatif, géré par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), cofinance des actions proposées par des associations apportant leur concours à l'enseignement public. Le fonds n'a pas vocation à financer le fonctionnement d'associations. Sont éligibles les associations, les unions et les fédérations dites nationales.

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a pour objet de financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Le Fonds Jeunesse et Education Populaire (FONJEP) est une association qui réunit des financeurs publics et des associations. Il a pour mission principale de soutenir les projets associatifs via les postes FONJEP.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Découvrez les dispositifs d'accompagnement et de financement dédiés à l'Économie sociale et solidaire (ESS), quel que soit le domaine d'action, sur la plateforme d'orientation HubESS : hubess.fr



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez également ces ressources en ligne sur
www.avise.org/dossiers



Les fonds et fondations agissant pour l'éducation en France : état des lieux en 2015

PDF / Centre français des fonds et fondations, février 2016

www.avise.org/ressources/les-fonds-et-fondations-agissant-pour-leducation-en-france-etat-des-lieux-en-2015

Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2018

PDF / Le CREDOC et l'Injep, novembre 2018)

www.avise.org/ressources/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2018

Livret pédagogique « Mon ESS à l'école »

PDF / L'ESPER, juin 2016

www.avise.org/ressources/livret-pedagogique-mon-ess-a-lecole

Livret « Dis-moi pourquoi tu bosses ? »

PDF / AVISE, décembre 2018

www.avise.org/ressources/dis-moi-pourquoi-tu-bosses



CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°4

« Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

Titre de la cible	Descriptif de la cible
Éducation scolaire	4.1: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
Soins et éducation préscolaires	4.2: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
Formation professionnelle et enseignement supérieur	4.3: D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
Compétences et accès à l'emploi	4.4: D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

<p>Égalité des chances</p>	<p>4.5: D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p>
<p>Apprentissages fondamentaux</p>	<p>4.6: D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.</p>
<p>Éducation au développement durable</p>	<p>4.7: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.</p>
<p>Accessibilité des établissements scolaires</p>	<p>4.a: Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.</p>
<p>Bourses de formation et d'études supérieures</p>	<p>4.b: D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.</p>
<p>Formation des enseignants (PED)</p>	<p>4.c: D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.</p>





L'AVISE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une mission d'intérêt général

Créée en 2002, l'Avisé a pour mission de développer l'ESS et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projets et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement.

Agence collective d'ingénierie, l'Avisé travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

Nos métiers

L'Avisé anime des programmes d'action couvrant toutes les étapes de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social :

- Veille et analyse
- Information et outillage
- Formation et échange de pratiques
- Animation de dispositifs et de communautés de professionnels
- Conduite de programmes d'accompagnement



Dossier



L'accès à l'éducation de qualité pour tous est reconnu comme un droit universel et comme l'un des objectifs du développement durable poursuivi par l'ONU. Réalisé par l'Avisé, avec le soutien du Fonds social européen, du Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale et de la Banque des Territoires, ce dossier apporte des clés de compréhension et d'action afin qu'un plus grand nombre d'acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) créent et développent des initiatives en faveur d'une éducation de qualité dans des conditions d'équité.



Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/dossiers



Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé agit depuis 2002 pour le développement de l'économie sociale et solidaire en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

www.avise.org